

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 11 février 2025.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 1925-2025, 1926-2025, 1927-2025 ET 1929-2025

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement numéros 1925-2025, 1926-2025, 1927-2025 et 1929-2025

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée:

- 1.- Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 février 2025, le conseil a adopté le premier projet des règlements suivants :
 - N° 1925-2025** : Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 1392-2007, et plus particulièrement afin de modifier des dispositions du chapitre 4 « Normes de lotissement »
 - N° 1926-2025** : Règlement amendant le règlement de construction numéro 1393-2007, et plus particulièrement afin d'abroger une disposition du chapitre 3 « Dispositions générales »
 - N° 1927-2025** : Règlement amendant le règlement numéro 1396-2007 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, et plus particulièrement afin de modifier des dispositions du chapitre 3 « Dispositions relatives aux dérogations mineures »
 - N° 1929-2025** : Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 2.- Une assemblée publique de consultation aura lieu le **10 mars 2025 à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 270 avenue Marguerite-Bourgeoys à Sainte-Marie. L'objet de cette assemblée est de consulter les intéressés au sujet des projets de règlement ayant principalement pour but de :
 - **par le règlement numéro 1925-2025**, modifier certaines dispositions concernant la superficie et la dimension des emplacements desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire et d'abroger un paragraphe prévoyant une exception à l'application des normes de lotissement;
 - **par le règlement numéro 1926-2025**, abroger une disposition concernant les murs mitoyens;
 - **par le règlement numéro 1927-2025**, modifier une disposition sur les types de dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure, ajouter une disposition sur les dérogations mineures dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières et préciser la procédure dans un tel cas;
 - **par le règlement numéro 1929-2025**, remplacer le règlement 1883-2023 et ajouter deux nouveaux secteurs ainsi que les projets d'ensembles immobiliers pour lesquels l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale sera exigée.

Ces projets de règlement ne contiennent aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 3.- Au cours de cette assemblée, le maire Gaétan Vachon ou son représentant expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les dispositions de ces projets de règlement numéros 1925-2025, 1926-2025, 1927-2025 et 1929-2025.
- 4.- Les projets de règlement numéros 1925-2025, 1926-2025, 1927-2025 et 1929-2025 peuvent être consultés sur le site Internet *sainte-marie.ca* dans la section *Conseil municipal – Documents du conseil* ou au bureau de la greffière du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce onzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.